**Informations pour les missions**

**Vous avez l'intention de partir à Antsohihy situé à Madagascar dans le cadre des actions menées par AIMA depuis 2010.**

**Vous trouverez ci-après les informations concernant le statut de bénévole, les conditions locales, les possibilités de partir si vous travaillez dans le domaine public, les possibilités de déduction fiscale pour votre séjour sur place...**

Résumé de nos actions sur Madagascar  
   
   
   
L’association AIMA a été créée en 2010 par 4 rotariens à la suite de plusieurs séjours humanitaires en Haïti, Afghanistan, Madagascar. C’est sur cette grande île que nos efforts se sont concentrés.  
   
**2010**: **Première rencontre**avec le personnel de l’hôpital d’Antsohihy, au nord–ouest de Madagascar, cette ville draine une population de 1,2 millions d’habitants. C’est aussi la création de notre événement festif annuel « **Les dîners d’huîtres**».  
**2011**: Envoi du **premier container**de matériel médical pour équiper les services d’hospitalisation et le bloc opératoire. **Deuxième voyage**pour préparer la construction d’un nouveau bloc opératoire et en élaborer les plans.  
**2012**: **Troisième voyage**pour rencontrer les constructeurs. Récolte de matériel médical dans toute la région Nord-Pas-de-Calais pour Madagascar.  
**2013**: Démarrage de la **construction du bloc opératoire**, la première pierre est posée le 6 novembre. **Quatrième voyage**en décembre pour contrôler le chantier.  
**2014**: Réception des travaux du bloc opératoire lors d’un **cinquième voyage**. Analyse du manque d’eau sur le site de l’hôpital avec ses conséquences sur l’hygiène. Envoi d’un **deuxième container**et **achat de matériel**de laverie et de stérilisation par le biais d’une **subvention de contrepartie élaborée au sein du Rotary**.  
   
**2015**: Le **sixième voyage**a permis, des rencontres avec les directeurs des cabinets ministériels de la santé et de l’eau, le contrôle du matériel acheté par le Rotary, l’étude d’un forage spécifique pour subvenir aux besoins en eau de l’hôpital.  **Le 22 juin, Inauguration officielle du bloc opératoire par le Président malgache Hery Rajaonarimampianina.**

Septembre 2015, **première mission humanitaire**de 5 praticiens sur l’hôpital avec prise en charge de 800 patients.  
**2016**: **Réhabilitation de la maternité**équipée de neuf, inaugurée de nouveau par **le Président de la République Malgache**, envoi du **troisième container**avec 43 m3 de matériel **de haute technologie**, **deuxième mission médico-chirurgicale**et de **soins dentaires.**   
   
**2017**: Envoi de **deux missions médico- chirurgicales, projet de réhabilitation du service de chirurgie,  envoi d'un quatrième container**.  
**2018 : Deux missions médico-chirurgicales, envoi d'un cinquième container, début des travaux d'adduction d'eau.**  
**2019 : Installation du cabinet dentaire, l'hôpital a enfin de l'eau tous les jours, 3 missions médico-chirurgicales.**

**2020, 2021 : Années Covid, envoi d’un 6° container**

**2022 : 2 missions étalées sur 6 semaines**

**2023 : 1 mission étalée sur 1 mois, début des travaux de réhabilitation de l’unité chirurgicale, de la laverie et de la stérilisation**

**2024 : Fin des travaux de réhabilitation de la chirurgie avec l’aide de la Fondation rotarienne, 2 missions en mai et novembre sur 6 semaines avec 32 missionnaires**

**Préparation d’un septième container de 40 pieds**  
   
   
**Les missions médicales**  
   
Nos missions sont pluridisciplinaires, Toutes les spécialités médico-chirurgicales, de dentisterie et de pharmacie sont incluses. Lors de chaque mission les besoins de la population sont évalués.  Nous recensons avec les praticiens locaux, lors des consultations, les pathologies particulières nécessitant une prise en charge spécifique. Les patients sont prévenus par la radio locale de l’arrivée des médecins français et des spécialités représentées. La prise en charge des patients doit se faire avec les médecins de l’hôpital qui ont autant à nous apporter que nous avons à leur offrir, mais ce n’est pas toujours facile. Ces missions s’accompagnent de séances de formation dans la spécialité que vous pratiquez. Chaque patient dispose d’un petit carnet qui est son dossier médical. Il sert à la fois de relevé des pathologies mais aussi d’ordonnancier pour les médicaments et les demandes d’examen complémentaire.  
Il est indispensable pour le suivi et les missions suivantes d'enregistrer les patients examinés, d'avoir leurs coordonnées (nom, prénom, âge, adresse, téléphone...), leur pathologie, de noter le type de prise en charge à réaliser, de façon à disposer du matériel nécessaire si un geste opératoire est prévu. Il faut également prendre en photo le patient pour aider à l'identification lors des missions, photographier également sa pathologie et les examens complémentaires… Ceux qui vous succéderont, utiliseront ces documents Nous disposons par ailleurs d’un réseau d’experts qui peuvent nous aider dans la pose des indications.  
Vous serez confrontés au manque de moyen et c’est la raison pour laquelle nous vous demandons d’emporter le maximum de choses avec vous. Vous serez confronté aux mauvaises conditions d’hygiène locale mais nous espérons qu’avec le nouveau forage, les choses s’amélioreront. Il ne faudra pas hésiter à rencontrer les membres du personnel et à les suivre dans la journée pour les aider dans leurs tâches, ne pas hésiter non plus à les stimuler pour qu’ils s’investissent beaucoup plus... leur niveau de rémunération explique en partie ce manque d’investissement.  
Pour les consultations, vous aurez un interprète et vous organiserez vous même vos journées. On commence vers 8h et l’on termine vers 17h avec une pose le midi pour déjeuner.  
   
**Pour partir :**  
   
Les vols :  
   
Vous avez droit à 1 bagages de 23kg en soute si vous partez avec Air France ou Air Austral, 2 avec éthiopian air line, mais attention un seul sur les vols intérieurs avec des horaires non fiables. Le voyage le plus rapide est celui qui vous emmène à Nosy be, en passant par la réunion, Mayotte ou une escale à Addis Abbeba. Nosy be est une île au nord ouest de Madagascar. Une navette maritime vous permet de traverser vers la grande île et de là vous avez 190 km à parcourir pour arriver à Antsohihy (7heures de route dans les conditions actuelles de circulation au vu de l'état des routes).  
   
Le transport local :  
   
Les possibilités que nous avons testées :  
Soit la location d’un 4x4 avec chauffeur pour un coût de 50€ par jour hors essence (aussi chère qu'en France), on y est bien à 4 personnes mais pas plus. Il faut payer le chauffeur et son véhicule pendant toute la durée de votre séjour sur Antsohihy où vous n'en aurez pas réellement besoin et  payer son retour sur Tana à vide (dans le cas où vous prendriez un avion pour rentrer sur Tana) .  
Soit un minibus, on dispose alors de beaucoup de place (18), c’est très pratique pour s’allonger durant les longs voyages. Le prix pour le trajet d'Antananarive à Antsohihy est de 240€ essence comprise, c’est un voyage de 12 heures.  Le coût est de 80 euros par jour en plus de l’essence, si vous l'utilisez à partir d'Antsohihy pour découvrir le pays. L'avantage est que vous ne payez que si vous l'utilisez.  
Soit et c'est le plus simple et le moins honéreux de se mettre en rapport avec les soeurs de la divine Providence qui peuvent vous attendre au port de débarquement de votre trajet de Nosy be vers Madagascar (ANKIFY), elles disposent d'un véhicule qui peut prendre 8 personnes.  
Sur place, le service de l’hôpital et les soeurs s’occupent de nos transports locaux, on paye un plein d'essence  pour le séjour.  
   
L’hébergement :  
   
Il est possible et bien agréable d’être accueilli par les sœurs de la Divine Providence pour un coût de 20€ par jour en pension complète. On peut aider pour la vaisselle et l’accueil est toujours de qualité. Le prix d’un hôtel de standing correct varie de 18 à 35  Euros par jour hors repas. Le midi vous pouvez aller déjeuner dans un hôtel proche avec piscine ce qui est très agréable dans cette région surnommée « la poêle à frire de Madagascar »  
   
Assurance :  
   
Il n’y a pas d’assurance médicale à Madagascar, il n’y a pas de procès à ce jour, et le ministère de la santé ne veut pas créer de précédents… Vous pouvez contacter votre assurance médicale pour savoir si elle vous couvre au cas où cela vous semble nécessaire.  
Pour votre couverture personnelle, vous devez disposer d’une assurance médicale et rapatriement, l’association ne dispose pas d’assurance pour les bénévoles.  
   
Possibilités de défiscalisation :  
L'association n'a aucun frais de fonctionnement et ne peut prendre en charge les frais de mission mais elle fournira sur demande les documents nécessaires pour une déduction fiscale.  
   
**Principes :**  
   
Aucun frais lié à la mission ne sera remboursé par l ’association au bénévole.  
Le bénévole de par son statut pourra bénéficier, sous conditions de fond et de forme, évoquées ci-après, de certains avantages fiscaux.  
   
**Réduction fiscale**  
   
Nature des frais :  
-       Transports : Trains, Avions, transports sur place pour la mission…  
-       Bagages supplémentaires,  
-       Logement,  
-       Autres frais attachés aux besoins de la mission.  
       
Les bénévoles peuvent bénéficier, à titre personnel, et sous conditions formelles strictes, d’une réduction au titre de leur impôt sur les revenus (IRPP).  
   
   
**Conditions formelles : Pièces concernant la renonciation au remboursement des frais :**  
   
•       Renonciation au remboursement  
–      Le bénévole doit renoncer expressément au remboursement des frais engagés pour le compte de l'association par mention manuscrite sur les justificatifs ou la fiche récapitulative (modèle ci-après)  
« Je soussigné (nom, prénom) renonce au remboursement des dépenses démontrées par les pièces ci-jointes pour un montant de x € ».  
   
•       Reçu fiscal  
–      L'association délivre ensuite un reçu au membre reprenant le montant, conforme à un modèle fixé réglementairement.  
   
Congés pour des missions humanitaires si vous êtes dans le service public.  
   
Un arrêté du 14 janvier 2005 fixe les modalités d’intervention des personnels des établissements publics de santé à des actions de coopération internationale humanitaire à titre individuel. L’article 4 indique que les personnels relevant de la FPH peuvent bénéficier d’une autorisation d’absence de 15 jours maximum, par tranche de 2 ans, dans les mêmes conditions de rémunération que les personnels mentionnés à l’article 3. Cet article prévoit que les praticiens bénéficient du maintien automatique de leur rémunération pour une période de 15 jours.  
   
Statut de bénévole de l’association AIMA  
   
**Document à signer par le bénévole, avec la mention « lu et approuvé », et à retourner au siège de l’association (10, rue Paul Perrin – 62000 Arras)**  
   
·      **Pièces** à fournir à l’association pour les déclarations officielles :  
o   Copie du Passeport  
o   Copie des diplômes  
   
·      Le bénévole se déplacera avec l’ «**Ordre de mission** » fourni par l’association et transmis au ministère du pays dans lequel il exercera.  
   
·      L’association est assurée dans le cadre de ses activités sur le territoire Français. En conséquences les bénévoles doit s’assurer pour les risques sanitaires et de rapatriement.  
Le bénévole prend acte qu’il n’est pas couvert par aucune **assurance** souscrite par l’association pour tous les dommages qui pourraient survenir au cours de sa mission  
   
·      Le bénévole se pliera aux **règles**, us et coutumes du pays dans lequel il mènera sa mission.  
   
·      Il profitera d’une **réduction d’IRPP** pour les frais engagés par lui pour l’accomplissement de sa mission et dans les conditions définies dans le document « Conditions de réductions d’IRPP sur frais de mission »  
Missions et Bénévoles  
    
L’association mène en moyenne deux missions par an, au minimum de 10 jours, sur place à Antsohihy au Nord-ouest de Madagascar. Ces missions principalement médicales poursuivent les objectifs suivants :  
Formation des équipes médicales sur place ;    
Soins de la population dans tous les domaines médicaux ;    
Amélioration des conditions et des pratiques sanitaires ;    
Contrôle de l’entretien du matériel et des installations mis en place par l’association;    
Informer l’association des avancées, des difficultés rencontrées, des dossiers médicaux traités, des prestations à assurer aux prochaines missions ;    
Identifier des besoins matériels et de formation.    
Comment s'inscrire  
•  Afin d’organiser et de planifier les missions futures nous avons besoin de connaître vos disponibilités, dans la mesure du possible, longtemps à l’avance (quel semestre concerné ?).  
o Auprès de  Bruno Tillie ([bruno.tillie-fremaux@wanadoo.fr](mailto:bruno.tillie-fremaux@wanadoo.fr) ).  
o Nous nous chargerons de vous adresser la liste des éléments à fournir et d’organiser avec vous votre mission  
• Nous vous invitons à lire dès à présent le « statut de bénévole de l’association Aima» et toutes les informations utiles sur le site   
Vous pouvez voir les compte-rendu des missions précédentes dans les actualités années par années.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter par mail Bruno Tillie